

LCA Foot 38

REGLEMENT INTERIEUR

Toute personne désirant pratiquer le football au LCA Foot 38 devra se soumettre aux statuts et règlement, votés en Assemblée Générale.

Ce règlement sera « lu et approuvé » lors de l'engagement du licencié, par le licencié lui-même et par ses parents s'il est mineur. De même ce règlement sera affiché sur les panneaux d'affichage des différents complexes. Il pourra également être consulté sur le site du club <http://www.lca-foot38.fr> à la rubrique « club ».

1 Licences et cotisation

La prise de licence se fait de la manière suivante. Chaque licencié reçoit une demande de licence qu'il se doit de compléter.

1.1 DOSSIER DE LICENCE

Pour être valide, chaque demande (ou renouvellement de licence) doit être transmise responsable licences et contenir les documents suivants :

- . Formulaire de licence complété et signé,
- . Certificat médical FFF, rempli par un médecin, pour 1^e licence ou si demande FFF,
- . Photo d'identité, 1^e licence ou si demande FFF,
- . Photocopie pièce d'identité, pour 1^e licence,
- . N° enregistrement (sur site LCA) fiche renseignement joueur, et autorisations parentales,
- . Coupon réponse du Règlement Intérieur signé (sur site LCA),
- . Paiement de la cotisation.

1.2 PAIEMENT DE LA COTISATION

Le paiement de la cotisation peut se faire :

- . En **espèces**.
- . Par **chèque** : possibilité plusieurs chèques, avec dates d'encaissement notées au dos.
- . Par **Carte Bancaire**.

EN CAS DE NON-PAIEMENT DANS LES DELAIS : le club pourra suspendre provisoirement le joueur (entraînements et matchs) jusqu'à régularisations.

1.3 CAS PARTICULIERS

. **Educateurs bénévoles** (joueurs ou non joueurs) : gratuite, exonération de leur cotisation joueur ou de celle d'un de leurs enfants. (Est considéré comme éducateur toute personne assurant l'encadrement régulier d'une équipe).

. **Familles avec plusieurs licenciés** : le 3^e membre (filiation directe), cotisation offerte, seuls restent à régler les frais annexes (équipement, calendriers, etc...)

1.4 CALENDRIERS

La cotisation inclut 3 calendriers, distribués en fin d'année civile, que chaque joueur est invité à vendre pour en récupérer le montant.

1.5 REMBOURSEMENT

Un joueur quittant le club peut demander un remboursement (jusqu'au 15 novembre), sous réserve :

- . D'une motivation valable (déménagement, cas de force majeure),
- . D'un courrier recommandé avec accusé de réception,
- . De la non-utilisation de certains éléments (licence, équipements, ...)

Il ne pourra être demandé un remboursement sur des paiements provenant de dispositifs partenariaux tels que les chèques collégiens (Conseil Général, Région Rhône-Alpes, CAF), comité d'entreprise, etc...

Une déduction des frais déjà engagés par le club pourra être appliquée.

1.6 MUTATION

Tout joueur demandant une mutation doit régler les frais de mutation.

1.7 ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

Lors de la signature de sa licence, chaque joueur peut souscrire une assurance complémentaire (proposée par la FFF avec la demande de licence), notamment pour couvrir une éventuelle perte de salaire en cas d'accident.

2 CHARTE DE LA PERSONNE RESPONSABLE

Prise en charge des jeunes joueurs : le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'éducateur et le remettre à celui-ci. En cas d'absence de ce dernier et 15 minutes après l'horaire normal de l'entraînement, celui-ci sera déclaré comme annulé.

Les parents dégagent la responsabilité de l'association pour les enfants :

- Venant seuls et repartant seuls aux entraînements et matches ;
- Arrivant très tôt avant l'entraînement et/ou repartant longtemps après la fin de celui-ci.

La responsabilité du LCA Foot 38 s'arrête à la fin de l'entraînement, temps de passage aux vestiaires compris. En contrepartie le club s'engage à ne pas renvoyer chez eux les enfants avant l'heure prévue de fin d'entraînement, si ce dernier doit être stoppé pour quelque raison que ce soit.

Pour les déplacements des équipes de jeunes en matches de compétition ou pour toute sortie organisée par le club, le LCA demandera aux parents d'assurer quelques transports. Pour cela, les parents devront être en conformité avec toutes les règles du code de la route, du code pénal et des assurances pour assumer le transport des enfants en toute sécurité comme demandé dans l'attestation parentale de début de saison. Cette attestation aura dû être remplie et rendue signée au club. Dans le cas contraire l'enfant ne pourra être transporté que par ses parents.

3 Charte du Joueur

Le football est un sport ; prendre une licence est un engagement sérieux qui met chaque joueur à la disposition de ses partenaires, de son équipe et de son club.

L'ENTRAÎNEMENT ET LE MATCH - Présence - Horaire - Equipement

- Toute progression est conditionnée par une présence régulière à l'entraînement.
- Tout joueur doit se présenter aux entraînements et aux convocations pour les matchs avec une ponctualité rigoureuse : le respect des horaires est la première condition de la réussite.
- En cas de retard ou d'absence, il est indispensable de prévenir l'éducateur de l'équipe.
- Chaque joueur doit se présenter à l'entraînement et aux matchs avec les équipements réclamés par les éducateurs ; il est formellement interdit de se présenter avant l'entraînement en tenue de footballeur, il est donc indispensable d'avoir une tenue de rechange... et de se doucher !
- L'équipement, en particulier les chaussures, doit être parfaitement entretenu, le respect d'autrui commençant par le respect de soi-même.
- Le matériel du club (ballons, chasubles, installations, etc....) doit être respecté en toutes circonstances, c'est lui qui permet la qualité de la préparation et donc les résultats.
- Tout joueur doit se présenter avant et après les matchs avec le survêtement du club. L'infraction de cette règle peut faire l'objet d'une non-convocation pour le match suivant.

LE COMPORTEMENT SUR ET EN DEHORS DU TERRAIN

- Par sa courtoisie et son fair-play chaque joueur doit contribuer à la qualité de l'image de marque du club.
- Pour cela il doit respecter l'arbitre, les adversaires, les éducateurs, les dirigeants et les supporters et démontrer en toutes circonstances que la volonté de gagner n'exclut pas un comportement exemplaire sur le terrain.
- Chaque joueur doit, lors des déplacements, adopter une attitude rigoureuse en respectant les consignes données par les accompagnateurs, en particulier vis-à-vis des véhicules.
- Une équipe est faite d'individus venant d'horizons et de cultures variés. Le bon fonctionnement du groupe dépend du respect des différences et de la recherche permanente des meilleures relations possibles avec les autres membres du groupe.
- Cette réalité du relationnel dépend elle-même de la communication. Vis à vis de l'éducateur, celle-ci doit être parfaite. L'éducateur est seul habilité à composer l'équipe ; son choix doit être respecté. Au moindre problème, le joueur doit immédiatement se retourner vers son éducateur et lui seul, pour éclaircir toute confusion ou contestation éventuelle.

LA CONTRIBUTION A LA VIE DU CLUB

- Chaque joueur s'engage à partir de 13 ans à participer à la logistique des tournois organisés par le club, en particulier l'arbitrage.
- Chaque joueur s'engage dans la mesure de ses possibilités et suivant les tours de rôle définis par les éducateurs à participer à l'arbitrage des plateaux de football.
- Tout joueur, ou son représentant légal, s'engage à participer aux opérations de promotion organisées par le club : vente de cartons de loto, manifestations, tournois ...

Tout joueur ou adulte responsable d'un joueur (parent, tuteur, ...) Contrevenant d'une manière grave ou répétée aux principes ci-dessus énoncés serait confronté à des sanctions irrévocables par la commission de discipline ou le conseil d'administration.

4 Charte du flair-play

Valeurs à faire respecter en toutes circonstances à nos jeunes joueurs.

L'image de marque d'un club passe aussi par le bon comportement de ses joueurs. A nous, éducateurs d'équipes d'éduquer nos jeunes en faisant respecter un certain état d'esprit sportif.

MAXIMES

" Gagner en trichant, c'est l'arme du faible "

" Quand on triche, ou qu'on emploie des moyens illicites, il faut accepter que l'adversaire en fasse de même "

" Ne pas faire aux autres ce que l'on ne voudrait pas que l'on nous fasse "

CHARTRE DE L'ESPRIT SPORTIF

- Respecter les règlements, ne jamais chercher à les enfreindre délibérément.
(Sans règles, on ne pourrait pas jouer au football !)
- Respecter le matériel mis à ma disposition.
(Ce n'est pas parce que ça ne m'appartient pas que j'ai tous les droits, bien au contraire !)
- Respecter l'Arbitre, accepter toutes ses décisions sans jamais mettre en doute son intégrité.
(L'Arbitre fait partie du jeu, il a le droit de se tromper, comme nous les joueurs. Il ne changera pas d'avis quoiqu'on lui dise, ou bien il faut aussi accepter qu'il nous critique ! De plus sur l'ensemble d'une saison les fautes d'arbitrage s'équilibrent.)
- Reconnaître dignement la supériorité de l'Adversaire dans la défaite.
(Il est plus fort que moi, je ne peux que l'admirer et travailler pour arriver à son niveau.)
- Savoir reconnaître les bonnes performances d'un Adversaire.
(Il est plus fort que moi, je n'ai pas à me chercher d'excuses sur ma mauvaise performance !)
- Accepter la victoire avec modestie, sans vouloir ridiculiser l'Adversaire.
(Je suis le plus fort, je n'ai pas besoin d'aller chambrier !)
- Vouloir se mesurer à un Adversaire en jouant régulièrement.
(Être le plus loyal possible quand je joue !)
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par la tricherie.
(Ou j'accepte que l'Adversaire en fasse de même !)
- Compter sur son talent et ses capacités pour gagner.
(Gagner oui ! Mais pas à n'importe quel prix !)
- Garder sa dignité en toutes circonstances et notamment dans la défaite.
(Quand on joue, il y a toujours un vainqueur et un perdant. Il faut savoir accepter le fait qu'on puisse perdre ! Après tout, ce n'est pas le dernier qu'on perdra !)
- Rester maître de soi, refuser la violence physique ou verbale.
(On peut être atteint dans sa chair, ce n'est pas pour cela qu'il faut "péter les plombs" !)
- Être exemplaire, généreux et tolérant.
(Quand on rentre sur un terrain c'est pour donner le meilleur de soi-même et avoir un comportement digne d'un sportif !)
- Je signe une licence pour jouer dans le club et non pas pour jouer en équipe 1, titulaire à chaque match.
(J'accepte les décisions de mon éducateur et j'essaie de lui montrer sur le terrain qu'il s'est trompé en ne me faisant pas confiance !)
- Honorer et donner le meilleur de moi-même lors d'une éventuelle sélection départementale ou régionale.
(Ou je signale que ça ne m'intéresse pas !)
- Ne jamais oublier que le football est avant tout un jeu.

LES GESTES QUI COMPTENT

Saluer l'Adversaire et les Arbitres à la fin d'une rencontre.

Tendre la main à un Adversaire.

Discuter calmement à la fin d'un match avec l'Adversaire et les Arbitres.

**" Ceux qui ont jugé ma carrière ont dit que j'étais toujours fair-play.
Cela me rend plus heureux que tous les buts que j'ai pu marquer "
Pelé**

5 Structuration administrative

La structure administrative du club est composée d'un bureau (cf. statuts) et de 11 commissions, élues par le Conseil d'administration :

- Commissions structurelles :
 - Sponsoring
 - Boutique
 - Communication
 - Travaux & aménagements
- Commissions conjoncturelles :
 - Animation
 - Approvisionnements
 - Matériel
 - Traçage de terrains
 - Lavage de maillots
 - Tournois
- Commission Technique
- Commission de discipline

Chaque commission est dirigée par un président.

Au cours de la saison et en fonction des différentes manifestations, la commission animation pourra être décomposée en sous-commissions, elles-mêmes dirigées par un président.

6 Vie du Club

Toutes les informations concernant la vie du club en général et de la catégorie du joueur en particulier seront diffusées sur le site du club <http://www.lca-foot38.fr>.

Nous ne pouvons que vous inviter fortement à le consulter régulièrement notamment avant chaque entraînement et match. Vous pourrez retrouver notamment les lieux et horaires de rendez-vous et matches, les compositions d'équipes, les annulations d'entraînements ou matches, etc....

Nous vous transmettrons également régulièrement- par le biais de documents transmis à vos enfants - un certain nombre d'informations liées à la vie du club.

Une réunion de début de saison organisée par les éducateurs permettra de vous informer sur les règles de vie au sein du club et nous permettra de répondre à toutes vos interrogations.

Un calendrier des manifestations du club sera donné à chaque membre en cours de saison.

Un bureau élargi - composé du président (ou des co-présidents), des vice-présidents, du trésorier, du secrétaire et des responsables de commissions - se réunit une fois par mois, en principe le 3^{ème} lundi du mois. Il est ouvert à tout membre du club, joueur, parent, éducateur qui s'intéresse à la vie du club ou qui désire aborder un sujet particulier.

En parallèle, l'ensemble du CA sera réuni au moins 2 fois par an, notamment lors de la discussion de sujets engendrant des dépenses importantes (ex : sorties de fin d'année, investissements importants d'un montant

supérieur à 10% du budget prévisionnel, etc....).

Le club s'engage à soutenir financièrement toute formation (éducateur, arbitre, dirigeant, etc....) à condition que celle-ci entre dans ses réels besoins de fonctionnement.

7 Discipline

Le LCA Foot 38 se réserve le droit de sanctionner, de suspendre, d'exclure ou de ne pas renouveler de licence à tout membre dont lui-même ou l'adulte responsable (parent, tuteur) ne respecterait pas les règles définies par ce règlement intérieur ou qu'il jugerait contraire à la bonne marche du club.

Concernant un joueur :

- Attitude antisportive.
- Attitude irrespectueuse ou agressive envers ses éducateurs, ses camarades ou adversaires, les arbitres et officiels, les spectateurs...
- Attitude négative hors du terrain portant préjudice au club : absences répétées et injustifiées, non-participation aux activités du club...

Concernant tout membre du club :

- . Attitude portant préjudice au club : vol, détérioration de matériel, agressivité, comportement dangereux (alcool, drogue, conduite...), etc.
- . Non-paiement de la
- . Mauvaises relations éducateur(s)/ joueurs.
- . Mauvais comportement d'un éducateur, dirigeant.
- . Propos insultants ou diffamatoires sur les réseaux sociaux.

Les sanctions

Les sanctions seront selon la gravité des faits :

-du domaine des éducateurs responsables du joueur, exclusion temporaire (entraînement et match) en accord avec le Président de la commission de discipline.

- de la Commission de Discipline : le barème des sanctions applicables sera : blâme, exclusion temporaire de toute activité au sein du club, travail d'intérêt général dans le club, exclusion définitive.

Composition de l'instance qui juge

- La commission de discipline devra être composée ,du Président, du Responsable Technique et de 11 membres élus retrait fait des éducateurs du joueur concerné qui participeront en tant que rapporteurs des faits.
- La commission de discipline devra être composée de la moitié de ses membres pour juger. Si cette commission demande l'exclusion du membre, la décision ne pourra être prise que par le CA (article 9 des statuts).

Modalités

- Convocation par écrit avec AR de la personne incriminée / concernée pour se présenter devant la commission de discipline ou le CA dans un délai de 8 jours minimum (aucune procédure n'est définie pour la commission technique qui ne prendra qu'une décision sportive)
- Dans ce courrier seront listés les griefs qui lui sont reprochés.
- La personne, son représentant ou son assistant seront entendus.

- Le vote de décision se fera hors présence de la personne incriminée. Cette décision lui sera transmise par écrit ou par mail avec AR.
- Si le membre mis en cause ne se présente pas lors de la 1^{ère} convocation, il sera convoqué à nouveau dans les plus courts délais devant l'instance qui - alors - pourra prendre toute décision qu'elle juge utile, même hors la présence de la personne concernée.

Les données personnelles recueillies sont destinées à la gestion interne du club et ne seront en aucun cas cédées à des tiers. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression en vous adressant au Président.

Fait à Apprieu, le 21 JUIN 2025

Le Président

Tampon du club

Coupon réponse (à retourner signé avec la demande de licence)

Nom du joueur :	Nom des parents : (si joueur mineur)
Téléphone / Mobile :	
Adresse email :	
Catégorie :	
Date :	
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé le règlement intérieur »)	Signature (précédée de la mention « lu et approuvé le règlement intérieur »)